

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen
Secrétaire de séance : M. Patrick Bourabier

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

Invité : M. Laurent Foucher, secrétaire général du District

Membres excusés : MME. Véronique Autexier,
M. Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon

Membre absent : Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Composition DEFINITIVE des Poules Seniors D1 à D4 et CR7
- 2 : Système des Montées et des Descentes – Fin de saison 2025/2026

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Elaboration des Calendriers des Compétitions Seniors et CR7

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriels/courriers reçus

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les membres qui lui ont fait part de leurs absences.

Formalités : Le PV N° 6 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 13/08/2025 est approuvé, sans modification.

Civilités : Les membres de la CCS félicitent Jean-Charles GUIGUEN, Animateur de la CCS, élu au grade de Papy suite à la naissance de son petit-fils, Noé, né le 17 août 2025.

Information de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Composition DEFINITIVE des Poules Seniors D1 à D4 et CR7****Championnat D1 - INTERSPORT - 12 équipes - 1 Poule de 12**

D1	
1	ANG. LEROY CS 2
2	ALLIANCE FOOT 3B 2
3	BRIE AS
4	CHAMPNIERS ES
5	CONFOLENS FC
6	LA COURONNE CO
7	LESSAC US
8	MONTBRON USA
9	NERSAC FC
10	CHARENTE LIMOUSINE FC 2
11	SOYAUX AS
12	ST MICHEL CS

Championnat D2 - INTERSPORT - 24 équipes - 2 Poules de 12

D2 - Poule A

1	AIGRE AS
2	ANG. LEROY CS 3
3	CHAMPNIERS ES 2
4	GOND PONTOUVRE AC
5	CHASSENEUIL US
6	HAUTE CHARENTE FC
7	CONFOLENTAIS FC 2
8	LA ROCHE-RIVIERES FC 2
9	MORNAC ES
10	RUFFECOIS STADE 2
11	ST SEVERIN-PALLUAUD ENT
12	ST YRIEIX AS 2

D2 - Poule B

1	ANGOULEME BEL AIR AS
2	GOND PONTOUVRE GSFP
3	COGNAC FOOTBALL UA 2
4	JARNAC SPORTS 2
5	ISLE ESPAGNAC FCC
6	PUYMOYEN AS 2
7	RUELLE OFC 2
8	SIREUIL JS 2
9	MERPIN AS
10	LINARS ES 2
11	VERDILLE USA
12	VINDELLE ASFC 2

Championnat D3 - 48 équipes - 4 Poules de 12

D3 - Poule A

1	ABZAC US
2	AGRIS SC
3	CHABANAIS FC
4	RUFFECOIS STADE 3
5	CHASSENEUIL US 2
6	US BANDIAT FOOT
7	HAUTE CHARENTE FC 2
8	FONTAFIE FC
9	EXIDEUIL JS
10	GARAT SERS VOUZAN JS
11	BOUEX US
12	MONTBRON USA 2

D3 - Poule B

1	ANAIUS US
2	ANGOULEME MAYOTTE
3	BRIE AS 2
4	MANSLE CR
5	ENTENTE FOOT 16
6	ROUILLAC FC
7	RUELLE OFC 3
8	CHAMPNIERS ES 3
9	FC ST CYBARDEAUX
10	ST YRIEIX AS 3
11	FLEAC ES
12	VERDILLE USA 2

D3 - Poule C	
1	ANGOULEME BASSEAU JS 2
2	ALLIANCE FOOT 3B 3
3	GENTE LA
4	CROUIN FC
5	GOND PONTOUVRE GSFP 2
6	LA COURONNE CO 2
7	MORNAC ES 2
8	MOUTHIERS SC 2
9	CHATEAUNEUF US
10	ST MICHEL CS 2
11	VOEUIL ET GIGET AS
12	ROULLET FC

D3 - Poule D	
1	AUBETERRE FC
2	SUD CHARENTE FC
3	MONTMOREAU AJ
4	CHATEAUBERNARD SL
5	NERCILLAC REPARSAC ENT
6	VILLEBOIS HAUTE BOEME AS
7	ST HILAIRE FC
8	GRANDE CHAMPAGNE JS 2
9	CLAIX AS
10	ANGOULEME ST MARTIN US
11	NERSAC FC 2
12	JARNAC SPORTS 3

Championnat D4 – 80 équipes – 3 Poules de 12 et 4 Poules de 11

D4 - Poule A

1	ABZAC 2/BRILLAC
2	LESSAC US 2
3	TAIZE AIZIE LES ADJOTS
4	ELAN CHARENTAIS ES
5	TAPONNAT US
6	CHAMPAGNE MOUTON US
7	ETAGNAC US
8	ST MAURICE MANOT FC
9	SAULGOND ASC
10	ST CLAUD SC
11	CHARENTE LIMOUSINE FC 3
12	FONTAFIE FC 2

D4 - Poule B

1	MONTIGNAC ES
2	ST AMAND DE BOIXE FC
3	ST ANGEAU CS 2
4	MANSLE CR 2
5	LUXE CO
6	FONTENILLE FC
7	AIGRE AS 2
8	VERDILLE USA 3
9	ST FRAIGNE FC
10	VILLEFAGNAN EFC
11	TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2
12	Exempt

D4 - Poule C	
1	COURBILLAC FC
2	ROUILLAC FC 2
3	GENAC MARCILLAC GOURVILLE FC
4	AIGRE AS 3
5	MONTIGNAC ES 2
6	ENTENTE FOOT 16 2
7	BALZAC US 2
8	ANAIUS US 2
9	BRIE AS 3
10	ST ANGEAU CS
11	GOND PONTOUVRE GSFP 3
12	Exempt

D4 - Poule D	
1	ARS ES
2	MERPINS AS 2
3	CROUIN FC 2
4	JARNAC 4/ST BRICE ENT
5	NERCILLAC REPARSAC ENT 2
6	CHASSORS CS
7	ST MEME LES CARRIERES CA
8	COURBILLAC FC 2
9	MOSNAC AS
10	CLAIX AS 2
11	ANGOULEME BASSEAU JS 3
12	CHATEAUNEUF US 2

D4 - Poule E	
1	BALZAC US
2	GOND PONTouvre AC 2
3	LINARS ES 3
4	VOEUIL ET GIGET AS 2
5	ST MICHEL CS 3
6	PUYMOYEN AS 3
7	GARAT SERS VOUZAN JS 2
8	SOYAUX AS 2
9	ANGOULEME ST MARTIN US 2
10	ISLE D'ESPAGNAC FCC 2
11	LSC FEUILLADE
12	Exempt

D4 - Poule F	
1	FEUILLADE LSC 2
2	BANDIAT FOOT US 2
3	MONTBRON USA 3
4	LA ROCHE RIVIERES FC 3
5	HAUTE CHARENTE FC 3
6	CONFOLENTAIS FC 3 ELAN CHARENTAIS 2 ENT
7	AGRIS SC 2
8	CHASSENEUIL US 3
9	BOUEX US 2
10	MORNAC ES 3
11	ANGOULEME BEL AIR AS 2
12	Exempt

D4 - Poule G	
1	AUBETERRE FC 2
2	ST SEVERIN PALLUAUD ENT 2
3	SUD CHARENTE FC 2
4	MONTMOREAU AJ 2
5	CHANTILLAC US
6	BERNEUIL SALLES ENT
7	ST AULAIS/CHALLIGNAC AS
8	ST HILAIRE FC 2
9	SALLES D'ANGLE AS
10	CHATEAUBERNARD SL 2
11	GENTE LA 2
12	NERCILLAC REPARSAC ENT 3

CR 7- 45 équipes – 1 Poule de 12 et 3 Poules de 11

CR7 - Poule A	
1	CHABANAIS FC 2
2	CHASSENEUIL US 4
3	BANDIAT FOOT US 3
4	HAUTE CHARENTE FC 4
5	ETAGNAC US 2
6	EXIDEUIL JS 2
7	FONTAFIE FC 3
8	LA ROCHE RIVIERES FC 4
9	CHARENTE LIMOUSINE FC 4
10	ST CLAUD SC 2
11	ST MAURICE MANOT FC 2
12	Exempt

CR7 - Poule B	
1	CHASSORS CS 2
2	FLEAC ES 2
3	FONTENILLE FC 2
4	GENAC MARCILLAC GOURVILLE FC 2
5	MANSLE CR 3
6	MOSNAC AS 2
7	NERSAC FC 3
8	ATHLETICO BELLEVIGNE - ABV
9	VERDILLE USA 4
10	VINDELLE ASFC 3
11	SIREUIL JS 3
12	Exempt

CR7 - Poule C	
1	ANGOULEME LEROY CS 4
2	ANGOULEME MAYOTTE 2
3	BOUEX US 3
4	GARAT SERS VOUZAN JS 3 AS PTT DIRAC
5	LA COURONNE CO 3
6	MORNAC ES 4
7	MOUTHIERS SC 3
8	PUYMOYEN AS 4
9	VILLEBOIS HTE BOEME AS 2
10	VOEUIL AS 3
11	CHAMPNIERS ES 4
12	Exempt

CR7 - Poule D	
1	ARS AS 2
2	ST HILAIRE FC 3
3	BERNEUIL SALLES ENT 2
4	SUD CHARENTE FC 3
5	CONDEON REIGNAC AS
6	GENTE LA 3
7	GUIMPS AL
8	MERPINS AS 3
9	SALLES D'ANGLE AS 2
10	ST SEVERIN PALLUAUD ENT 3
11	GRANDE CHAMPAGNE JS 3
12	ALLIANCE FOOT 3B 4

Décision 1 : La Commission propose les compositions DEFINITIVES des poules Seniors et CR 7 et les transmet au Comité de Direction du 02/09/2025 pour validation.

2° - Tableau des Montées et des Descentes – Fin de saison 2025/2026

En cas de descentes supplémentaires des championnats Nationaux vers les championnats Régionaux non prévues sur ce tableau, il sera procédé à des rétrogradations supplémentaires équivalentes dans chaque division.

1ère Division - 12 équipes (1 Poule de 12) - Saison 2025/2026										
Vient de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monte en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descend en D2	1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Soit pour 2026/2027	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
2ème Division - 24 équipes (2 Poules de 12) - Saison 2025/2026										
Vient de D1	1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monte en D1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descend en D3	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Soit pour 2026/2027	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
3ème Division - 48 équipes (4 Poules de 12) - Saison 2025/2026										
Vient de D2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Monte en D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Vient de D4	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Descend en D4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Soit pour 2026/2027	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
4ème Division - 80 équipes (3 Poules de 12 et 4 Poules de 11) - Saison 2025/2026										
Vient de D3	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Monte en D3	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7

Les principes de montées et de descentes dans chaque championnat sont soumis à l'approbation du Comité de Direction. Ils seront portés à la connaissance des clubs via divers moyens de communication.

Au niveau départemental le nombre de montées et de descentes est fixé par le Comité de direction et publié via un procès - verbal avant le début des championnats seniors.

1. Dans les compétitions départementales, lorsqu'une équipe terminant 1ère de sa poule ne peut accéder à la division supérieure, par volonté de sa part ou en raison d'un défaut de respect des obligations fixées au Titre 1 « Obligations des clubs » des règlements généraux du District, elle est remplacée par l'équipe classée immédiatement après elle, soit l'équipe classée 2ème. Si cette dernière refuse à son tour l'accession ou ne peut statutairement en bénéficier, elle sera remplacée par la meilleure des équipes classées au même rang des autres poules, au regard des dispositions prévues à l'article 21 des règlements généraux du District. Si cette équipe refuse à son tour laissant donc une place vacante à l'accession, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la division supérieure concernée selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

2. Pour les compétitions départementales, dans le cas d'une rétrogradation statutaire (rétrogradation d'une équipe inférieure imposée par la descente d'une autre équipe du même club, infraction aux obligations, forfait...), il est procédé au repêchage du nombre d'équipes nécessaires parmi les mieux classées des équipes rétrogradées à l'issue du championnat dans la division concernée. A défaut de repêchage, il y aura une ou plusieurs montées supplémentaires de la division immédiatement inférieure parmi les équipes classées deuxièmes selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

3. Une équipe rétrogradée ne peut être remplacée par une équipe du même club, même si cette dernière a acquis par son classement son droit à l'accession.

3bis. Un club peut demander pour une de ses équipes de repartir dans une division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il avait sportivement acquis le droit de participer. Il est alors procédé au repêchage de la meilleure équipe de sa poule qui devait être rétrogradée sportivement pour la remplacer. En cas de refus l'équipe repêchée est la meilleure des autres poules, classée au même rang, en application des dispositions de l'article 17 des règlements généraux du District. Il est rappelé qu'en tout état de cause, l'équipe classée dernière de la poule ne peut être repêchée.

4. A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules. Si absence de possibilité de repêchage, il y aura une ou plusieurs montées supplémentaires de la division immédiatement inférieure parmi les équipes classées deuxièmes selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

5. Dans tous les cas, l'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat le cas échéant) est reléguée sans possibilité de repêchage. Par ailleurs, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou forfait général ne sont pas repêchées.

Décision 2 : La Commission établit le système des montées et des descentes – Fin de saison 2025/2026 et le transmet au Comité de Direction du 02/09/2025 pour validation.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »**Elaboration des Calendriers des Compétitions Seniors et CR7**

La commission se réunira Vendredi 22/08/2025 dès 07h30, au siège du district, pour l'élaboration des calendriers Seniors et CR7.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)**Etude des courriels/courriers reçus**

- Fc Haute Charente, du 05/08/2025, pris note,
- Fc Nersac, des 07/08/2025 et 08/08/2025, pris note,
- La Genté, des 22/07/2025 et 07/08/2025, pris note,
- As Brie, des 07/07/2025 et 22/07/2025, pris note,
- As St Yrieix, du 21/07/2025, pris note,
- Al St Brice, du 20/07/2025, pris note,
- Fc Brigueuil, du 15/07/2025, pris note,
- Us Balzac, du 07/07/2025, pris note,
- As Soyaux, du 28/07/2025, pris note,
- Fc Charente Limouzine, du 02/08/2025, pris note,
- Aj Montmoreau, du 23/06/2025, pris note,
- Fc St Maurice Manot, du 10/07/2025, pris note,
- Fc St Hilaire de Barbezieux, du 15/07/2025, pris note,
- Es Champniers, du 30/07/2025, pris note,
- Fc Nersac, du 30/07/2025, pris note,
- Ent Berneuil Salles, des 30/06/2025 et 13/08/2025, pris note,
- Usa verdille, des 21/05/2025 et 07/08/2025, pris note,
- Asfc Vindelle, du 03/06/2025, pris note,
- Usa Montbron, du 09/06/2025, pris note,
- Fc Crouin, du 16/06/2025, pris note,
- Ent St Severin Palluau, du 18/06/2025, pris note,
- Asc Mayotte Angoulême, du 18/06/2025, pris note,
- Us Bandiat Foot, du 20/06/2025, pris note,
- Fcc Isle d'Espagnac, du 20/06/2025, pris note,

- Js Garat sers vouzan, du 20/06/2025, pris note,
- As Salles d'Angles, du 08/07/2025, pris note,
- Es Montignac, des 11/07/2025 et 09/08/2025, pris note,
- Us Châteauneuf, des 18/07/2025 et 08/08/2025, pris note,
- Al St Brice, des 20/07/2025 et 18/08/2025, pris note,
- Us Angoulême St Martin, des 23/07/2025 et 07/08/2025, pris note,
- As Merpins, du 13/08/2025, pris note,
- Ent Berneuil Salles, du 13/08/2025, pris note,
- Alliance Foot 3B, du 13/08/2025, pris note,
- Js Exideuil, du 28/07/2025, pris note,
- Jarnac Sport, du 20/08/2025, pris note,
- Us Lessac, des 11/08/2025, 13/08/2025 et 20/08/2025, pris note,
- As Mosnac, du 19/08/2025, pris note,
- Fc St Cybardeaux, du 20/08/2025, pris note ?
- As Claix, du 09/08/2025, pris note,
- As Angoulême Bel Air, du 07/08/2025, pris note,
- Gsf Angoulême Portugais, du 07/08/2025, pris note,
- Us Bouex, du 07/08/2025, pris note,
- Js Grande Champagne, du 12/08/2025, pris note,
- Of Courbillac, du 12/08/2025, pris note,
- Atlético Bellevigne, du 15/08/2025, pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 20/08/2025

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°6 du 13/08/2025	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Composition des Poules Seniors D1 à D4 et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Système des Montées et des Descentes – Fin de Saison 2025/2026	Validée	Patrick Bourabier et Jean-Jacques Raboisson	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au 22/08/2025 à 07H30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H45.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Patrick BOURABIER

